Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261116-2026_221_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Gymnase du Turet : remplacement de la porte de la chaufferie / Société CARRAZ METALLERIE / Attribution (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

Considérant la nécessité de remplacer la porte métallique de la chaufferie du Gymnase du Turet, rouillée et fragile,

Considérant qu'un devis a été demandé à deux sociétés et analysés par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de la société CARRAZ METALLERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 339 € HT, soit 5 206.80 € TTC,

DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de la société CARRAZ METALLERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 339 € HT, soit 5 206.80 € TTC, concernant le remplacement de la porte métallique de la chaufferie du Gymnase du Turet,
- **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 novembre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 novembre 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 novembre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)